

DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION RUGBY À XV EN 1 AN

MAJ le 04/01/2025

- 📁 Inscription avant : le 06 Juin 2025
- 🏆 Sélection : le 07 Juillet 2025
- 🏃 Début de formation : le 25 Août 2025
- 🏃 Fin de formation : le 24 Août 2026



Le titulaire du DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif mention Rugby à XV exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique. Ce diplôme confère à son titulaire les compétences en rugby à XV pour la **conception de programmes** d'entraînement, la coordination de la **mise en œuvre d'un projet de structure** (club, comité, ligue), la conduite d'une démarche de perfectionnement, la conduite d'actions de formation de cadres.

Il peut être également amené à exercer auprès de **tous publics compétiteurs**. Il agit de manière autonome en tant qu'entraîneur d'équipe 1 de Fédérale 1, Espoir, Crabos des associations supports des clubs professionnels, en tant que directeur sportif de club de Fédérale 1, 2 et 3.

Conditions d'accès

- ✓ Avoir 18 ans minimum
- ✓ Attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
- ✓ Être titulaire du PSC
- ✓ Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou séniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive
- ✓ Passage d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum à partir de la transmission d'un dossier comprenant un descriptif et une analyse des expériences d'encadrement conduites par le candidat

Référent formation :
Christophe RODIER

c.rodier@adps-formation.com



Lieu de formation : ADPS Formation
84 boulevard Leon Jouhaux 63100 Clermont-Ferrand

DEJEPS Rugby

- UC 1 : Concevoir un projet d'action
- UC 2 : Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
- UC 3 : La conduite d'une démarche de perfectionnement
- UC 4 : Encadrer le Rugby à XV en toute sécurité



Conditions Financières

- ➔ Heures en OF facturées à 11,00€/heure
- ➔ Facturation en fonction du positionnement établi par le formateur
- ➔ Pas de frais d'inscription

Financements

- ➔ Contrat d'apprentissage
- ➔ Formation professionnelle continue
- ➔ Financement personnel
- ➔ Autres : nous contacter